



POINT INFO MARS 2025

Communiqué aux Adhérents du Vent Tourne

Nos dossiers en cours :

1 – Passa dossier éolien :

L'Arrêt du Conseil d'État rendu le 18 avril 2024 a annulé les arrêts de la Cour d'Appel de Toulouse et renvoyé l'affaire devant la même Cour d'appel. Nous avons donc intenté ce nouveau recours dont l'instruction est désormais close. Le jugement de la Cour d'Appel de Toulouse devrait être prononcé dans le courant de cette année 2025. Si ce jugement nous est à nouveau défavorable, votre assemblée générale pourra se prononcer pour un nouveau pourvoi en cassation, devant le Conseil d'État. S'il casse à nouveau l'arrêt de la Cour d'Appel il jugera de plus l'affaire sur le fond et définitivement. La lutte contre l'éolien à Passa a coûté plus de 19.000€. Il faudra de nouvelles ressources si vous décidez un second pourvoi devant le Conseil d'Etat.

2 – Passa – projet photovoltaïque (PV) :

La société Eléments, autour du site éolien, a également un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une surface totale de 15 hectares. La question se pose aujourd'hui d'intenter des actions voire un recours dès lors que l'autorisation préfectorale sera émise. D'autant que sur ce secteur, Vives projette également l'installation de PV en prolongement du site de Passa.

Force est de constater que notre département se couvre de ces miroirs, néfastes pour la faune et l'environnement. Il est quasiment impossible de contester les installations industrielles sur les terrains privés mais il nous faut envisager la possibilité de recours contre les installations de panneaux photovoltaïques sur les terrains publics.

Dans cet objectif, le Président du Vent Tourne et certains membres du CA ont participé à la conférence juridique donnée sur la question du PV par un avocat spécialisé.

Il faut savoir que dans le décret censé instituer la PPE3 (3eme programmation pluriannuelle de l'énergie) il est question de quintupler le PV déjà installé ! Les zones d'accélération des énergies renouvelables en projet pour les PO viseraient 150 millions de m² pour le PV, soit 150 km² soit 15.000 ha de miroirs ! Plus de 15 fois la surface de nos lacs naturels !

Et cerise sur le gâteau, dans le bilan 2024 de la production d'électricité publié par RTE (filiale EDF en charge du réseau Haute Tension) on apprend que le PV ne produit que 11,4 % d'équivalent pleine puissance toute l'année, soit à peine 4% de la production totale française. Comme il est forcément en espace clos, c'est 11,4% de rendement pour 100% de privation de promenade sur plus de 20.000 ha de nature détruite.

3 – Banyuls dels Aspres : projet éolien.

Engie Green et Cat En'R ont déposé le 30 octobre 2024, la demande d'autorisation d'implantation de 4 éoliennes de 150 m de haut en bout de pale.

Le 19 septembre 2024 les porteurs de projet avaient tenu un comité de projet pour présentation du projet à l'ensemble des personnes publiques concernées : 21 communes et la Communauté de Communes des Aspres. 9 communes ont participé à cette présentation ainsi que la CC des Aspres et le Président du Vent Tourne invité par le Maire de St Jean Lasseille.

Le Vent Tourne a ensuite contacté l'ensemble des communes touchées par la proximité de ce projet, pour obtenir une rencontre avec le Maire avec pour objectif d'avoir leur soutien dans la lutte contre ce projet. Le résumé non technique du projet expliquant aux citoyens les enjeux environnementaux du projet nous a été transmis par la mairie de Banyuls Dels Aspres.

La MRAE (mission régionale d'autorité environnementale), première à émettre un avis sur la demande d'autorisation, après analyse fouillée des projets éoliens et photovoltaïques de BDA (Banyuls des Aspres), a émis des recommandations qui doivent inspirer nos positions et celles des Habitants ici très concernés. Aussi est-il recommandé de "réinterroger le choix du site" au regard des "effets cumulés" de tous ces projets énergétiques avec ceux prévus à proximité sur Passa et Reynes s'ajoutant au Grand Parc Catalan (bientôt plus de 35 éoliennes) sans oublier tous les raccordements électriques nécessaires. Ainsi, il est rappelé les enjeux environnementaux élevés (faune, flore d'espèces nombreuses et très sensibles), enjeux paysagers entraînant un mitage régional généralisé et une extension importante de l'artificialisation des sols. Les travaux de cette mission ont pour but de "permettre une participation éclairée du public à l'élaboration des décisions qui les concernent".

Cet avis est consultable sur le site : mrae.developpement-durable.gouv.fr – avis rendu en janvier 2025 n°2025AP02

En ce début de printemps, période de migration de la faune avicole, nous voulons lancer une étude ornithologique sur le site d'implantation de BDA. Nous sommes à la recherche d'un ornithologue, par suite du désistement de notre ornithologue bénévole. Nous contactons la Ligue de Protection des Oiseaux mais si vous connaissez quelqu'un détenant ces compétences, merci de nous communiquer ses coordonnées !

Le Collectif le Vent Tourne en chiffres

2024 : 133 adhérents 1.330 € de cotisations, 740 € de dons

2025, à ce jour : 80 adhérents 800 € de cotisations, 2.135 € de dons

De 2020 à ce jour, 22 368€ dépensés pour les frais de justice inhérents au dossier éolien de Passa.

Prévisions 2025 :

- Environ 1.000 € pour la plaidoirie devant le Cour d'Appel de Toulouse pour Passa
- Rétribution d'un ornithologue (à défaut de trouver un bénévole)

Le Conseil d'Administration constitué de 10 membres, totalise 25 actes au cours de l'année 2024 en réunions, rencontres, interviews ou manifestations.

Une Assemblée Générale se tiendra dans le courant du premier semestre 2025.

Si ce n'est déjà fait,

pensez à renouveler votre soutien à notre Association pour l'année 2025 !

Et tout bénévole est le bienvenu pour participer à nos réflexions et travaux